



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Internet

Question au Gouvernement n° 3734

Texte de la question

JOURNÉES DU NUMÉRIQUE

M. le président. La parole est à Mme Laure de La Raudière, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

Mme Laure de La Raudière. Ma question s'adresse à M. le ministre chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique.

Sous l'impulsion du Président de la République, la France organise, cette semaine, les Journées du numérique. Lundi, le Premier ministre a annoncé le lancement du site data.gouv.fr, de l'Open data français, avec la mise en ligne de 350 000 données publiques, ce qui conduira à davantage de transparence et de démocratie et permettra le développement de services nouveaux pour les Français. Mardi, le Président de la République inaugurerait le nouveau centre de recherche Google à Paris. C'est une chance pour le développement des entreprises innovantes françaises de ce secteur. C'est aussi la preuve que notre politique d'incitation à la recherche et à l'innovation est une des plus attrayantes en Europe. Mercredi, jeudi et vendredi, ce sont plus d'un millier de fondateurs de start-up Internet, de leaders d'opinion, d'entrepreneurs, d'investisseurs, de journalistes et de blogueurs du monde entier qui se réuniront à Paris à l'occasion de la manifestation LeWeb 2011. Grâce à l'action du Président de la République, la France est entrée pleinement dans l'ère du numérique. Chers collègues, ce sont des enjeux en matière de croissance et d'emplois. Ce sont aussi des enjeux sociétaux majeurs : l'homme connecté redessine la société. C'est une transformation en profondeur de celle-ci qui s'opère. Face à l'ampleur que cette révolution va occasionner dans nos vies, nous ne pouvons que regretter l'absence des ténors socialistes sur ces sujets, (*Protestations sur les bancs du groupe SRC*) qui n'ont pas jugé nécessaire d'aborder la question du numérique lors des débats des primaires à la télévision ! (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*) Cet archaïsme s'oppose à la vision résolument ambitieuse que nous avons de l'utilisation des nouvelles technologies.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous dire, quelles seront les prochaines étapes de la stratégie de la France pour le numérique ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP et sur quelques bancs du groupe NC.*)

M. le président. La parole est à M. Éric Besson, ministre chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique.

M. Éric Besson, *ministre chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique*. Madame la députée Laure de la Raudière, je suis heureux de vous répondre sur des questions que vous connaissez parfaitement bien. Vous le savez, nous avons adopté le plan France numérique 2012 en octobre 2008. Le bilan a été récemment publié. Vous avez pu constater que 95 % des actions que nous avons décidées ont été mises en place. J'en rappelle certains éléments : 100 % des Français ont désormais accès à l'Internet haut débit par l'ADSL ou par le satellite.

Plusieurs députés du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche. C'est faux !

M. Éric Besson, *ministre*. De même, 100 % des Français sont passés, grâce à la TNT, de quatre ou cinq chaînes analogiques à dix-neuf chaînes gratuites en qualité numérique pour l'image et le son. Une partie des fréquences dégagées - ce que l'on appelle le dividende numérique - a été affectée au très haut débit mobile. La France sera, dès l'an prochain, l'un des premiers pays d'Europe à lancer la téléphonie mobile de quatrième génération. Par ailleurs, 4,5 milliards d'euros des investissements d'avenir ont été mobilisés pour financer notre

économie numérique. Je rappelle, pour prendre un dernier exemple, que 76 % de nos procédures administratives sont, aujourd'hui, dématérialisées - accessibles en ligne - contre 30 % en 2007. Avec France numérique 2020, nous avons fixé plusieurs objectifs. J'en citerai trois : 100 % des Français doivent être raccordés au très haut débit fixe et mobile, 100 % de nos entreprises - et particulièrement les TPE et les PME - doivent être actives sur Internet et 100 % des démarches administratives doivent être disponibles sur Internet, entraînant la suppression progressive des procédures " papier ".

Vous le constatez, les deux ambitions de ces orientations France numérique 2020 sont, d'abord, le passage du haut au très haut débit mobile et, ensuite, la numérisation totale de notre économie au bénéfice de la vie quotidienne de nos concitoyens, au bénéfice de la croissance, de la compétitivité et de l'emploi.

(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP et sur quelques bancs du groupe NC.)

Données clés

Auteur : [Mme Laure de La Raudière](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3734

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique

Ministère attributaire : Industrie, énergie et économie numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 8 décembre 2011